

29. 58

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 21 NOVEMBRE 1895

PRÉSIDIÉE

PAR M. HERVÉ.

DIRECTEUR



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

M DCCC XCV

INSTITUT.
1895. — 22.

ARCHIVES
de
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FONDACTIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON.

L'Académie a décerné :

Un prix de *deux mille francs* :

A PÉRIER, *Léon-Louis*, au Havre, *Seine-Inférieure* ;

Deux prix de *quinze cents francs* :

A la dame DELAFOSSE, à Wattignies-Lille, *Nord* ;

A la dame CHATELAIN, à Gesne-le-Gandelain, *Sarthe*.

Quatre prix de *mille francs* :

A BRÉBAN, *Marie-Yvonne*, à Bégard, *Côtes-du-Nord* ;

A FAVREAU, *Marie*, à Poitiers, *Vienne* ;

A BRUNET, *Octavie*, à Dunkerque, *Nord* ;

A DESHAYES, *Angélique*, à Boulogne-sur-Mer, *Pas-de-Calais*.

Douze médailles de *cing cents francs* :

A ARCHAMBAULT, *Marie*, à Paris, *Seine* ;

A la dame veuve BALLOT, à Pecqueuse, *Seine-et-Oise* ;

AUX époux BARRAIRE, à Lamoureyre, *Cantal* ;

A BASTIDE, *Élisabeth*, au Vigan, *Gard* ;

A BEFFRIEU, *Gabrielle*, à Aurillac, *Cantal* ;

- A BIGLE, *Anne*, à Paris, *Seine* ;
A BOUTEVIN, *Théophile*, à Termes, *Lozère* ;
A CHANIAL, *Jean-Marie*, à Châteauneuf-de-Randon,
Lozère ;
A GUILLET, *Rose-Françoise*, à Matignon, *Côtes-du-Nord* ;
A GEORGES, *Henri*, à Hinges, *Pas-de-Calais* ;
A LANNEFRANQUE, *Louise*, à Bayonne, *Basses-Pyrénées* ;
A MAIRESSE, *Gustave*, à Paris, *Seine*.

PRIX SOURIAU.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné :

- A CORMOULS, *Marie-Céleste*, à Estaing, *Aveyron*.

PRIX MARIE-LASNE.

Ces prix, de la valeur de *trois cents francs*, sont décernés :

- A AMELINE, *Pauline*, à Bellême, *Orne* ;
A COUSTAU, *Marie*, à Tartas, *Landes* ;
A DÉCLOÏTRE, *Maria*, à Saint-Martin-d'Estreaux, *Loire* ;
A DESSIGNOLLE, *Henri*, à Courzon, *Yonne* ;
A DUPUIS, *Berthe-Marie-Alfrédine*, à Flangest, *Somme*.
A LE COAT, *Françoise*, à Kermoroch, *Côtes-du-Nord*.

PRIX HONORÉ DE SUSSY.

L'Académie a décerné :

Un prix de *quinze cents francs* :

A RENOT, *Sophie*, à Douarnenez, *Finistère* ;

Trois prix de *mille francs* :

A ASTRUC, *Augustine*, à Fournels, *Lozère* ;

A ORANGE, *Céline-Maria-Céleste*, à Châtillon-sur-Bagneux,
Seine ;

A POURTIER, *Anne*, dite *Marie*, à Riom, *Puy-de-Dôme*.

Six médailles de *cinq cents francs* :

A la dame BONNEFOND, à Monbazillac, *Dordogne* ;

A la dame veuve GABRIEL, à Aix, *Bouches-du-Rhône* ;

A la dame veuve GIGON, à la Chapelle-sur-Oudon,
Maine-et-Loire ;

A GRACIE, *Marie*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône* ;

A LANGLADE, *Adeline*, à Paris, *Seine* ;

AUX époux MADRE-PIN, à Trinay, *Loiret*.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *six cents francs*, est décerné :

A LE GOAON, *René*, à Quimper, *Finistère*.

PRIX ANONYME

FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné :

A TOSTAIN, *Marie-Anne*, à Coulvain, *Calvados*.

PRIX CAMILLE FAVRE.

Ces prix, de la valeur de *cinq cents francs*, sont décernés :

A ALBERTINI, *Jean*, à Venzolasca, *Corse* ;

A AYRALD, *Privat*, à Fontans, *Lozère* ;

A BARROIS, *Zélie*, à Lumbres, *Pas-de-Calais* ;

A BÉTILLE, *Rosalie*, à Granville, *Manche* ;

A BERGUGNAT, *Jean*, à Laruns, *Basses-Pyrénées* ;

A BESSIÈRE, *Sophie*, à Marvejols, *Lozère* ;

A BONNICHON, *Julie*, à Saint-Pierre-les-Nemours, *Seine-et-Marne* ;

A BOULAY, *Joséphine*, à Arcueil-Cachan, *Seine* ;

A CARRIER, *Jeanne*, à Aurillac, *Cantal* ;

A CLAVEL, *Marie*, à Rimeize, *Lozère* ;

A la dame veuve COUËFFIC, à Lorient, *Morbihan* ;

A la dame veuve DISCOURS, à Toulon, *Var* ;

A DUPERRAY, *Barthélemy*, à Machézal, *Loire* ;

A DURBEC, *Rose-Jeanne*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône* ;

A GASNIER, *Émilie*, à Angers, *Maine-et-Loire* ;

A GUÉRIN, *Marie*, à Châteuneuf, *Ille-et-Vilaine* ;

- A ISSARTEL, *Marie*, au Puy, *Haute-Loire* ;
A LAVRILLOUX, *Rose*, à Rennes, *Ille-et-Vilaine* ;
A LE MARELLEC, *Sophie*, dite *Joséphine*, à Tréguier, *Côtes-du Nord* ;
A MOLES, *Céline-Anne*, à Catus, *Lot* ;
A la dame veuve NOGUES, à la Chapelle-aux-Filtz-Méens, *Ille-et-Vilaine* ;
A PARAN, *Rosalie*, à Rodez, *Aveyron* ;
A POUJADE, *Marie-Louise*, à Caylus, *Tarn-et-Garonne* ;
A POUJOLS, *Louise*, à Veyrière, *Cantal* ;
A RAQUIN, *Catherine*, à La Gresle, *Loire* ;
A la dame TUZET-BRUNO, à Saint-Amans, *Lozère*.

PRIX LETELLIER.

Ce prix de la valeur de *quatre cents francs*, est décerné :

- A ALVERGNE. *Marie-Désirée*, à Saint-Sernin-sur-Rance, *Aveyron*.

PRIX LELEVAIN.

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, est ainsi réparti :

Un prix de *mille francs* :

- A LESGUILLIER, *Clarisse*, à Paris, *Seine* ;

Un prix de *cinq cents francs* :

- A CORNU, *Émile-Ernest-Achille*, à Paris, *Seine*.

PRIX ÉMILE ROBIN.

Ce prix, de la valeur de *mille francs* est décerné :

A la dame veuve TALPIN, à Mervans, *Saône-et-Loire*.

PRIX LANGE.

Ces prix, de la valeur de *mille francs*, sont décernés :

A CASTANIER, *Marie-Jeanne*, dite *Annette*, à Mourjou, *Cantal*;

A FINANCE, *Joseph-Émile*, à Fontenay-sous-Bois, *Seine*;

A JARRIX, *Stéphanie*, à Charenton, *Seine*;

A la dame veuve LORMETEAU, à Piscop, *Seine-et-Oise*;

A RICHARD, *Stéphanie*, à Beaune, *Côte-d'Or*;

A RULLIAC, *Suzanne*, à Boupère, *Vendée*.

PRIX BUISSON.

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, est ainsi réparti :

Un prix de *mille francs* :

A FLICK, *Madeleine*, à Paris, *Seine*;

Quatre prix de *cinq cents francs*

A MALO, *Marie*, à Chevregny, *Aisne*;

A la dame PLANTÉ, à Damazan, *Lot-et-Garonne* ;
Aux époux PORTEFAIX, à Mialanettes, *Lozère* ;
A RENAUDIN, *Élisabeth*, à Saint-Genest, *Vosges* ;

PRIX LAUSSAT.

Ce prix, de la valeur de *trois cent cinquante francs*, est
décerné :

A la dame veuve DEMPTEL, à Saint-Mandé, *Seine*.

PRIX PELTIER.

Ce prix, de la valeur de *quatre cents francs*, est décerné :

A L'OLLIVIER, *Jeanne*, à Saint-Brieuc, *Côtes-du-Nord*.

PRIX LOUISE BOUTIGNY.

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné :

Aux époux SALAMON, à Dorat, *Puy-de-Dôme*.

PRIX LECOCQ-DUMESNIL.

Ce prix, de la valeur de *quatre cents francs*, est dé-
cerné :

A DARRAS, *Sidonie*, à Albert, *Somme*.

PRIX LE VILLAIN.

Ce prix de la valeur de *cinq mille francs*, est décerné :

A la dame veuve BAUQUIS, à Levallois-Perret, *Seine* ;

A la dame veuve BOURQUE, à Vauchamps, *Doubs* ;

A la dame veuve MATHIEU, à Chalindrey, *Haute-Marne* ;

A la dame NICOLARDOT, à Neuilly-lès-Dijon, *Côte-d'Or* ;

A. VENTRE, *Marguerite*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.
